

DELIBERATION N°3.2

Motion d'urgence relative à la fermeture du service d'accueil des ressortissants étrangers à la Sous-Préfecture de Dieppe, présentée par l'ensemble des groupes de la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 32*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Eric Tavernier, Adjoint au Maire, donne lecture du projet de motion d'urgence soumis au vote du Conseil Municipal : « *La fermeture du service d'accueil des ressortissants étrangers et du droit d'asile de la Sous Préfecture de Dieppe est imminente et faite dans la plus grande confidentialité, au détriment des 300 dossiers de ressortissants étrangers accueillis et résidents de l'agglomération dieppoise traités chaque mois.*

L'arrondissement de Dieppe accueille une forte population communautaire et non communautaire (en plus de celle du CADA) et qui a besoin de cette proximité du service étranger de la Sous-Préfecture de Dieppe, pour le renouvellement des cartes de séjour entre autres.

Le service étranger de Dieppe est un exemple à suivre pour toutes les autres Préfectures et Sous Préfectures. Le professionnalisme, l'accueil dans le respect de l'anonymat, l'extraordinaire humanisme et l'écoute des fonctionnaires dieppois de ce service de la Sous Préfecture qui connaissent les personnes dans leur environnement de vie sont aujourd'hui loués, autant par les ressortissants étrangers que par les membres du C.A.D.A (centre d'accueil des demandeurs d'Asile), ils permettent le renouvellement des titres de séjour et l'accueil des nouveaux arrivants avec une meilleure justice et équité dans la reconnaissance du droit d'asile.

Aujourd'hui encore, le principe d'un service administratif au plus près des besoins et des habitants est bafoué au profit d'une économie et d'une rationalisation des moyens. Ce service sera regroupé à la Préfecture de ROUEN, où trois mois d'attente sont nécessaires pour une première prise d'empreintes et une première demande de droit d'asile. Il rendra plus difficile encore les déplacements de ces ressortissants étrangers auprès de l'administration pour une régularisation.

Vu l'urgence, le Conseil Municipal demande à M. le Sous Préfet de l'arrondissement de Dieppe de surseoir à la fermeture de ce service de proximité, honneur de notre devise républicaine de Liberté, Egalité, Fraternité, pour le respect constitutionnel du droit d'asile et le maintien de l'accueil des ressortissants étrangers dans l'agglomération dieppoise. »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, la motion présentée par :

☞ **32 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, M. Jean Claude CHAUVIERE - Conseiller indépendant),

☞ **2 « abstentions »** (groupe « centriste »),

☞ **Le groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--